



MAIRIE

Village – 09220 LERCOUL

☎ 05 61 65 70 12
✉ mairie@lercou.fr

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
LERCOUL DU
31 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 31 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Lercoul.

Date de convocation et d'affichage : 24 octobre 2021

Membres en exercice : 6

Membres présents : 2

Membres absents : 4

Membres représentés : 1

Membres présents : Mr LAFON François, Mme BENEDET Solange.

Membres absents : Mrs GARCIA Jacques, GRAVAILLAC Sylvain, SERRI Yves, MARCHE Johnny

A donné pouvoir : 2 GRAVAILLAC Sylvain à BENEDET Solange

MARCHE Johnny à LAFON François

Lesquels **NE** forment pas la majorité des membres en exercice et **NE** peuvent pas délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Barés Joëlle, secrétaire de mairie, a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14H 15.

Mr le Maire constate en application du code des collectivités territoriales (CGCT) que les conditions de quorum ne sont pas remplies.

En effet, pour délibérer valablement le code stipule que la majorité (soit la moitié du conseil plus un) soit effectivement présente, les pouvoirs ne comptant pas.

Néanmoins Mr le Maire, compte tenu de la présence des citoyens de LERCOUL, décide à titre d'information d'évoquer les points à l'ordre du jour.

Il s'en est suivi un échange par nature informelle tant avec Mme la conseillère présente qu'avec l'assistance.

En application du CGCT une nouvelle convocation du conseil est fixée au mardi 07 novembre à 14h.

Ce conseil n'est pas soumis aux conditions de quorum. Il portera sur le même ordre du jour.

La séance est levée est à 15H15.

Le Maire
François LAFON

